<u>IRAQ</u>

<u>Enjeu</u>

Le gouvernement de l'Iraq fait la guerre depuis des années à ses propres citoyens. Depuis huit ans, les droits de nombreuses communautés ethniques et religieuses sont systématiquement violés. Le régime opprime brutalement la population par le meurtre, l'exécution sommaire, la mutilation, la torture et la détention au secret.

Contexte

Depuis la fin de la guerre avec l'Iran, en 1988, jusqu'à maintenant, le régime du président Saddam Hussein maintient son contrôle général sur l'Iraq, malgré plusieurs graves crises intérieures et extérieures, en s'attaquant à des groupes déterminés au pays et en faisant régner la terreur sur la population, y compris tous les rivaux potentiels. La classe des officiers, divers clans tribaux et d'importantes minorités ont tous fait l'objet de traitements particulièrement cruels de la part des autorités iraquiennes.

Le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme en Iraq a rapporté cette année, non seulement de grandes souffrances dans l'ensemble de la population sous les exactions du régime, mais aussi une attaque menée par les forces armées et les services de sécurité en juillet et août derniers contre des minorités de la zone de protection nord (Kurdes, Turcomans, Assyriens) ainsi que l'exécution sommaire de dirigeants ethniques et de représentants de l'opposition iraquienne qui s'y étaient réfugiés. Les forces iraquiennes continuent à lancer des opérations militaires contre la population majoritaire chiite dans la région méridionale. Les rumeurs abondent de purges d'officiers soupconnés de sédition.

La communauté internationale n'a pu refréner le gouvernement de Bagdad. L'intervention alliée dans la zone de protection nord, au début septembre, a aidé à réduire l'ampleur de la répression exercée par le régime contre divers groupes (le gouvernement iraquien agissait en contravention flagrante de la résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui exigeait la cessation de la répression exercée contre la population civile).

Au cours de la dernière année, la Commission des droits de l'homme et la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU ont adopté, par de très grandes majorités, des résolutions condamnant vigoureusement les violations des droits de la personne en Iraq.

Position du Canada

Le Canada ne préconise pas la levée des sanctions de l'ONU contre l'Iraq tant que celui-ci ne se sera pas conformé à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Canada estime que l'intervention militaire alliée de septembre 1996, dans le nord de l'Iraq, a aidé à tempérer la violence infligée aux Kurdes et aux autres minorités. Il espère que la décision de l'Iraq d'accepter enfin les conditions de la résolution 986 du Conseil de sécurité (qui lui offrent « de la nourriture contre du pétrole ») contribuera dans une certaine mesure à atténuer les souffrance de la population iraquienne. Cependant, la nécessité